



Commission de l'Union africaine



Commission économique pour l'Afrique

Sixième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF VI)

Agir pour l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'élimination de la violence contre les femmes en Afrique

19-21 novembre 2008
Centre de conférences des Nations Unies
Addis-Abeba (Éthiopie)

Note conceptuelle

I. Généralités

L'Afrique enregistre depuis 1999 des résultats économiques remarquables surtout au regard des tendances négatives de croissance du produit intérieur brut (PIB) observées à la fin des années 80 et au début des années 90. Le taux annuel moyen de croissance du PIB de la région est passé d'un peu moins de 3 % en 1999 à quelque 5,8 % en 2007. Cependant, cette performance économique améliorée n'a pas encore d'effet véritable sur la réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté, estimée à 41,1 % en 2004, demeure élevée. Des études montrent que les femmes sont les plus touchés, d'où la féminisation de la pauvreté. Si des progrès importants ont été accomplis en vue de la réalisation des OMD concernant l'éducation et l'égalité entre les garçons et les filles dans l'enseignement primaire, ils ont été plutôt lents, s'agissant des OMD relatifs à la santé; les disparités entre les sexes dans l'enseignement secondaire et supérieur ainsi qu'en matière de salaires du secteur non agricole n'ont pas été éliminées; les progrès pour améliorer l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement ont été lents et marqués par la dichotomie entre les zones rurales les zones urbaines. La persistance des inégalités entre les hommes et les femmes est l'une des raisons avancées pour expliquer la lenteur des progrès du continent vers la réalisation des OMD. Il n'y a pas eu de redistribution équitable de la richesse accumulée, car les femmes n'ont pas bénéficié de la récente amélioration de la croissance économique.

Le taux annuel moyen de croissance du continent (environ 5,8 %) reste nettement en dessous du taux de croissance de 7 % requis pour réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Une croissance économique plus forte dépend également de la promotion réussie de l'égalité des sexes. Le rapport de la Banque mondiale intitulé *L'Afrique peut-elle revendiquer sa place dans le XXI^e siècle?*, semble indiquer qu'en favorisant l'éducation et la formation des femmes et en leur donnant accès à des moyens de production comme la terre, le crédit, et les technologies qui font gagner du temps, l'Afrique pourrait parvenir au taux annuel de croissance de 7% requis pour réaliser les OMD.

Aux niveaux international et régional, des cadres détaillés ont été élaborés pour promouvoir l'égalité des sexes. Les pays africains s'y sont engagés sur la base de cadres internationaux comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Programme d'action de Beijing, les OMD et la résolution 1325 du Conseil de sécurité.

Au niveau régional, le principe de l'égalité et de la non-discrimination entre les hommes et les femmes est consacré dans l'instrument juridique fondateur de l'Union africaine (UA), mais également dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, qui prescrit l'élimination de la discrimination contre les femmes et la protection de leurs droits. Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont adopté deux instruments portant expressément sur ces questions: le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme, adopté en 2003 à Maputo; la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, adoptée en juillet 2004 à Addis-Abeba, qui impose aux États de respecter des normes concernant les droits fondamentaux des femmes. Pour faciliter la mise en œuvre de la Déclaration solennelle, la première Conférence des ministres de

l'UA chargés de la promotion de la femme et des affaires féminines, tenue à Dakar en octobre 2005, a adopté le cadre y relatif et les directives concernant la présentation de rapports sur la question. Au niveau sous-régional, les communautés économiques régionales (CER) ont adopté des politiques, des déclarations et des directives visant à promouvoir et à protéger les droits fondamentaux de la femme.

La Vision de l'Union africaine ainsi que la Mission et le Cadre stratégique de la Commission de l'Union stipule que l'égalité des sexes est le principal moyen de parvenir au développement durable. À cet égard, la Direction Femmes, genre et développement de l'Union a établi un plan stratégique pour le renforcement des capacités internes de prise en compte de l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de l'Union, de ses organes, des communautés économiques régionales et des États membres. Dans ce contexte, l'admission au Parlement panafricain et au Conseil économique et social est soumise aux articles pertinents de l'Acte constitutif de l'Union africaine. La Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a également adopté le principe de parité (50/50) en ce qui concerne l'élection des Commissaires.

La Commission économique pour l'Afrique a aussi apporté sa contribution aux efforts déployés en faveur de l'égalité entre les hommes et femmes sur le continent. Pour marquer son quarantième anniversaire, elle a organisé, du 28 avril au 1er mai 1998, une conférence sur le thème «Les femmes africaines et le développement économique: investir dans notre avenir». Les objectifs de la Conférence étaient les suivants: échanger des données d'expérience sur la manière d'assurer, grâce aux politiques publiques, l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et la réorientation des ressources vers les secteurs où la participation des femmes aurait la plus forte rentabilité sociale; tirer des enseignements stratégiques de l'action menée pour la mise en œuvre de la Plateforme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing; recenser et partager les meilleures pratiques en matière de modalités des stratégies et des programmes concernant la mise en œuvre au niveau national des mesures recommandées par la Conférence; établir des partenariats pour l'élaboration et la mise en œuvre, après la Conférence, des mesures et programmes recommandés. Par la suite, le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine a annoncé la création du Comité des femmes africaines pour la paix et le développement et la mise en place d'un Fonds de développement pour la femme africaine. Les participants ont également pris l'engagement de faire passer le message à leurs gouvernements et institutions et de faciliter l'intégration des questions d'égalité entre les sexes dans les dépenses publiques, les systèmes de comptabilité nationale, les technologies de l'information et de la communication et les initiatives de paix.

Depuis la Conférence organisée à l'occasion de son quarantième anniversaire, la CEA s'emploie à renforcer, chez les décideurs et autres acteurs des États membres, les capacités d'utilisation de méthodologies et d'outils appropriés pour élaborer des politiques et programmes tenant compte de la problématique hommes-femmes. L'une des principales réalisations de la CEA a été l'élaboration de l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA). Cet outil mesure l'ampleur des inégalités entre les sexes et permet aux gouvernements africains d'évaluer les progrès accomplis pour réduire les disparités entre les sexes et promouvoir la cause des femmes. Il permet aux États membres de cerner les lacunes et de mieux intégrer la problématique hommes-femmes dans leurs politiques et programmes. La CEA a obtenu d'autres résultats, notamment le renforcement des capacités de prise en compte de cette problématique dans les CER et dans les États membres; l'élaboration d'un guide d'intégration du travail non

rémunéré et de la production des ménages dans les statistiques, les politiques et les budgets nationaux; le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Plateforme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing; la création d'un observatoire africain des droits de la femme qui permettra de contrôler l'évolution des droits de la femme au niveau régional.

L'engagement pris par la Banque africaine de développement de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour faciliter la réduction de la pauvreté, le développement économique et légalité des sexes sur le continent est exposé dans sa politique d'égalité des sexes adoptée en 2001. Cette politique définit cinq domaines prioritaires qui sont les suivants: éducation, agriculture et développement rurale (y compris les infrastructures), pauvreté des femmes, santé et gouvernance. Sa mise en œuvre repose sur cinq principes fondamentaux: i) l'application d'une analyse des distinctions fondées sur le sexe; ii) la nécessité de promouvoir des relations de coopération entre les femmes et les hommes; iii) la reconnaissance de l'autonomisation économique des femmes comme élément indispensable du développement durable; iv) la prise en compte de la diversité des femmes et v) l'application judicieuse de la stratégie à deux axes que sont l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes et les interventions ciblées en faveur de l'autonomisation des femmes.

La Banque met cette politique en application, grâce à son plan d'action pour l'égalité des sexes adopté en 2004, en intervenant dans les principaux domaines prioritaires suivants: élaboration d'outils de prise en compte de l'égalité des sexes; intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans la programmation, en particulier en ce qui concerne les secteurs prioritaires; mise en place d'une masse critique de ressources humaines soucieuses de l'égalité des sexes; renforcement de la création de réseaux avec des acteurs et des partenaires stratégiques.

L'examen à mi-parcours de cette politique (mené en 2007) montre que la Banque a obtenu des résultats importants, notamment: i) l'élaboration d'outils tenant compte de la parité des sexes et leur application dans certains programmes et projets; ii) l'accroissement du nombre de projets tenant compte de la parité des sexes, comme en attestent au moins 33 % des projets évalués et qui présentent des exemples de bonnes pratiques en la matière; iii) la mise en place progressive d'un cadre de travail tenant compte de la parité des sexes par le recrutement et la nomination des femmes à des postes de responsabilité; et iv) le renforcement des réseaux et des partenariats. La Banque appuie également des efforts de renforcement des capacités nécessaires pour produire des données ventilées par sexe dans la région.

Le document intitulé Résultats et perspectives, portant sur l'évaluation décennale en 2004 de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing au niveau régional africain, présentait d'autres résultats: meilleure sensibilisation de l'opinion à l'égalité entre les sexes; réformes d'orientation; cadres législatifs améliorés; développement institutionnel au niveau national dans de nombreux pays. Dans certains pays, l'évolution de la situation a été marquée notamment par l'élaboration de politiques et stratégies nationales tenant compte de l'égalité des sexes; l'adhésion à des instruments internationaux et régionaux de protection des droits fondamentaux de la femme; la diversité croissante des mécanismes de promotion et de suivi de l'égalité des sexes; l'attention accordée à l'allocation des ressources grâce à l'établissement de budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes; la reconnaissance du rôle crucial que jouent les organisations non gouvernementales en matière de sensibilisation, de plaidoyer, de suivi et d'exécution des

programmes; les efforts visant à faire participer davantage les hommes et les garçons à la promotion de l'égalité des sexes.

En dépit de ces améliorations notables sur les plans politique, juridique et institutionnel, les inégalités prédominent, en particulier en ce qui concerne l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur; à la formation technique et professionnelle; aux ressources et moyens de production comme la terre, le capital et la technologie; aux services de vulgarisation agricole et rurale; aux services de santé de base; aux possibilités d'emploi et à la prise de décision. Les femmes et les filles sont toujours les plus défavorisées. La violence à l'égard des femmes et des filles en situation de conflit et d'insécurité prend des proportions alarmantes. Même s'il est difficile d'obtenir des données sur les victimes des violences sexuelles occasionnées par l'effondrement des infrastructures sociales, économiques et institutionnelles, il est communément admis que le viol, la violence sexuelle, l'esclavage sexuel et d'autres violations ne sont qu'une partie des crimes commis contre les femmes et les filles en situation de conflit. L'inégalité des sexes, persistante dans tous les secteurs, rend encore plus difficile la réalisation des OMD et le développement socioéconomique en Afrique (les liens entre ces différents éléments sont bien illustrés à l'annexe I).

Il est généralement admis sur le continent qu'il est indispensable de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour assurer le développement humain, l'éradication de la pauvreté et la croissance économique. À titre d'exemple, la quarantième session de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique, organisée par la CEA en avril 2007, avait pour thème «Accélérer la croissance et le développement de l'Afrique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement: nouveaux défis et voie à suivre». Dans la Déclaration ministérielle publiée à l'issue de la réunion, les ministres ont décidé d'augmenter les investissements en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes qui contribuent à améliorer la condition de la femme, notamment ceux qui concernent l'approvisionnement en eau, l'énergie, l'éducation et la santé, en particulier pour réduire la mortalité et la morbidité maternelles; d'améliorer les possibilités de formation de revenus et de renforcer les politiques propres à réduire la violence à l'égard des femmes.

Lors de réunions régionales tenues récemment (première réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, qui a eu lieu en avril 2008; et onzième Sommet de l'Union africaine), l'accent a été mis sur de nouveaux défis qui risquent d'aggraver et d'accentuer les inégalités entre les sexes. Il s'agit, notamment, des questions suivantes: sécurité alimentaire (aggravée par la flambée des prix des denrées alimentaires), changement climatique, migrations, pénuries d'eau et d'énergie. Des études récentes montrent que ces questions n'ont pas les mêmes effets sur les femmes que sur les hommes, d'où l'urgence d'assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en vue d'un développement économique et social équitable et durable en Afrique.

De nombreuses résolutions ont été adoptées par les pays aux niveaux international et régional, mais leur mise en œuvre et l'établissement de rapports sur les questions concernées laissent à désirer. Certains pays ont adopté des politiques, des législations et des stratégies appropriées visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, mais ces instruments n'ont pas été mis en œuvre, appliqués ou renforcés au point de faire la différence sur le terrain.

C'est pourquoi à l'examen décennal de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing la nécessité de passer des engagements à des actions plus fortes avait été soulignée. De nombreuses réunions tenues après cet examen avaient mis l'accent sur la nécessité de créer ou de renforcer l'environnement propice à l'accélération des progrès accomplis pour assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il est évident, au moment où la CEA célèbre son cinquantième anniversaire, qu'il importe de se pencher sur les progrès accomplis pour réaliser ces objectifs sur le continent; de cerner les défis qui entravent la mise en œuvre des politiques et stratégies appropriées aux niveaux national et régional; de définir des mesures d'ensemble pour lutter avec réalisme contre les inégalités persistantes entre les sexes. L'idée de départ du Forum est que des mesures concrètes sont prises en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les participants examineront ensuite des exemples de bonnes pratiques, les moyens d'accentuer de telles actions, les entraves aux progrès et les solutions possibles ainsi que les mesures de nature à améliorer la capacité statistique au niveau national pour assurer un suivi plus efficace des progrès accomplis en vue de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

ADF VI sera conjointement organisé par la Commission économique pour l'Afrique, l'Union africaine et la Banque africaine de développement, afin de marquer le partenariat stratégique instauré entre les trois institutions pour ne parler que d'une seule voix face aux priorités de développement que l'Afrique doit relever, notamment celui de l'égalité des sexes.

II. Objectifs du Forum

ADF VI a pour objectifs fondamentaux l'examen, des progrès accomplis pour l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes, ainsi que la formulation de mesures concrètes susceptibles d'accélérer le processus.

Plus précisément, il s'agira:

- a) D'examiner les progrès accomplis aux niveaux national, sous-régional et régional pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et pour lutter contre la violence à l'égard des femmes;
- b) De partager les données d'expérience, les enseignements tirés et les bonnes pratiques en matière de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes;
- c) De recenser les difficultés d'ordre politique et autres que les pays ont rencontrées dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes;
- d) De faire le point sur les nouvelles questions qui ont des incidences sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;
- e) De définir les mesures prioritaires et les mécanismes nécessaires pour accélérer les progrès en vue de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'élimination de la violence à l'égard des femmes;
- f) D'établir et de renforcer de nouvelles alliances et de nouveaux partenariats stratégiques pour faire avancer la promotion de l'égalité des sexes.

III. Domaines thématiques proposés

Les domaines thématiques proposés correspondent aux défis et autres problèmes qui demandent que des mesures supplémentaires soient prises; il s'agit entre autres des suivants:

- a) Violence à l'égard des femmes;
- b) VIH et sida;
- c) Droits en matière de santé et de procréation;
- d) Éducation, formation et formation professionnelle;
- e) Migrations;
- f) Gouvernance, conflits, paix et sécurité;
- g) Emploi, marchés et commerce;
- h) Sécurité alimentaire;
- i) Droits fonciers et de propriété;
- j) Changement climatique, eau, assainissement et énergie;
- k) Financement en faveur de l'égalité des sexes;
- l) Égalité des sexes et technologies de l'information et de la communication.

Une description détaillée des domaines thématiques est présentée à l'annexe 2.

Les questions intersectorielles ci-dessous, citées au titre des principaux défis à relever afin d'accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur le continent, seront examinées dans le cadre de chaque thème. Ces questions sont également cruciales pour la création ou le renforcement de l'environnement propice à l'égalité des sexes:

- a) Réformes juridiques, y compris l'état des ratifications et adaptations des instruments internationaux et régionaux pertinents relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes;
- b) Élaboration et application effectives des politiques;
- c) Mécanismes institutionnels;
- d) Outils et mécanismes de suivi et d'évaluation;
- e) Disponibilité de données ventilées par sexe;
- f) Participation des hommes et des garçons;
- g) Renforcement des capacités.

IV. Résultats escomptés et mécanismes de suivi:

- a) Un plan d'action contenant de recommandations précises adressées aux États

membres et aux partenaires de développement pour accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes;

- b) Une déclaration sur les femmes africaines et les questions nouvelles;
- c) Une proposition concernant une décennie africaine de l'égalité des sexes (comparable aux décennies de l'eau et de l'éducation) pour assurer l'application de ces recommandations. Elle sera élaborée à l'appui de la proposition de l'UA relative à une décennie africaine des femmes. Le texte de la décennie africaine de l'égalité des sexes indiquerait en détail les mesures prioritaires concrètes que les organes concernés devraient prendre, les indicateurs de succès, les délais et les cibles précises concernant chaque thème, qui serviraient à évaluer les progrès accomplis (notamment lors d'un examen à mi-parcours);
- d) Des réseaux régionaux et sous-régionaux autour de questions importantes dont les animateurs désignés seraient chargés de stimuler et promouvoir le processus. Il pourrait s'agir de mettre en place un centre régional en ligne du savoir pleinement fonctionnel pour le partage d'informations sur les mesures énoncées dans la déclaration;
- e) Un rapport qui présente les questions débattues pendant le Forum. Ce rapport ainsi que les documents de travail seront largement diffusés par la presse écrite et électronique;
- f) Une mobilisation stratégique de ressources à l'appui des activités post-ADF.

V. Stratégies

A. Activités pré-Forum

Les activités pré-Forum constituent un élément central de la stratégie qui sous-tend l'organisation d'ADF VI, l'objectif étant de faire en sorte que le processus soit représentatif des questions d'intérêt national et sous-régional et qu'il soit participatif, c'est-à-dire que les parties concernées, notamment les pouvoirs publics, les milieux universitaires, la société civile et les partenaires de développement, soient consultées avant la tenue du Forum.

Les principales étapes sont les suivantes:

- a) Préparation de la note de synthèse portant sur les principales questions liées à la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ainsi que sur les principaux défis à relever et les domaines thématiques qu'il est proposé de débattre pendant le Forum;
- b) Préparation du document de travail du Forum à partir d'une étude préliminaire et de consultations avec d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires régionaux, sous-régionaux et nationaux, notamment l'UA, la CEA et les bureaux sous-régionaux de la BAD;
- c) Présentation de la note de synthèse à la Conférence conjointe UA/CEA des ministres chargés de la promotion de la femme et des affaires féminines en août 2008;

- d) Organisation d'un forum de discussion en ligne pour élargir le débat sur les questions essentielles.

B. Programme de travail d'ADF VI

1. Séances thématiques et plénières

Le programme de travail d'ADF VI portera sur les 12 domaines thématiques mentionnés plus haut. Il comprendra des séances plénières et des séances en groupe couvrant les questions recensées au titre de ces domaines thématiques. L'objectif des séances en groupe est de discuter de difficultés précises, en particulier celles qui touchent à la mise en œuvre des programmes, de partager de bonnes pratiques et des données d'expérience et de formuler des recommandations qui enrichiront le plan d'action qui sera défini par le Forum.

En plus de ces séances, des manifestations parallèles seront organisées par plusieurs partenaires.

2. Documentation

Afin qu'ADF VI se penche sur l'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes pour le développement de l'Afrique dans toutes ses dimensions, un certain nombre de documents seront préparés afin de stimuler et soutenir les discussions.

- a) **Note de synthèse** - Ce document sera la principale contribution aux travaux d'ADF VI puisqu'il donnera un aperçu général des questions d'un point de vue aussi bien technique que d'orientation générale;
- b) **Rapport d'activité sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en Afrique** - Ce rapport sera établi à partir d'une étude préliminaire des travaux existants et des contributions des sous-régions et des pays. Il fera le point de la situation et évaluera les résultats obtenus par les pays dans l'application des politiques et stratégies concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; il présentera les principales difficultés rencontrées, les bonnes pratiques observées et les enseignements tirés de l'expérience et proposera des recommandations aux États membres. En partant de l'examen des déclarations ayant trait à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à la violence à l'égard des femmes, il présentera les résultats accomplis jusque-là dans la mise en œuvre des déclarations ainsi que les difficultés qui ont été rencontrées et indiquera comment celles-ci pourraient être surmontées;
- c) **Notes d'information** - Des notes d'information seront préparées pour chaque séance en groupe. Ces notes, d'une seule page, résumeront les points essentiels et indiqueront des questions à débattre, pour aider les animateurs à diriger les travaux des séances en groupe.

C. Identification des participants

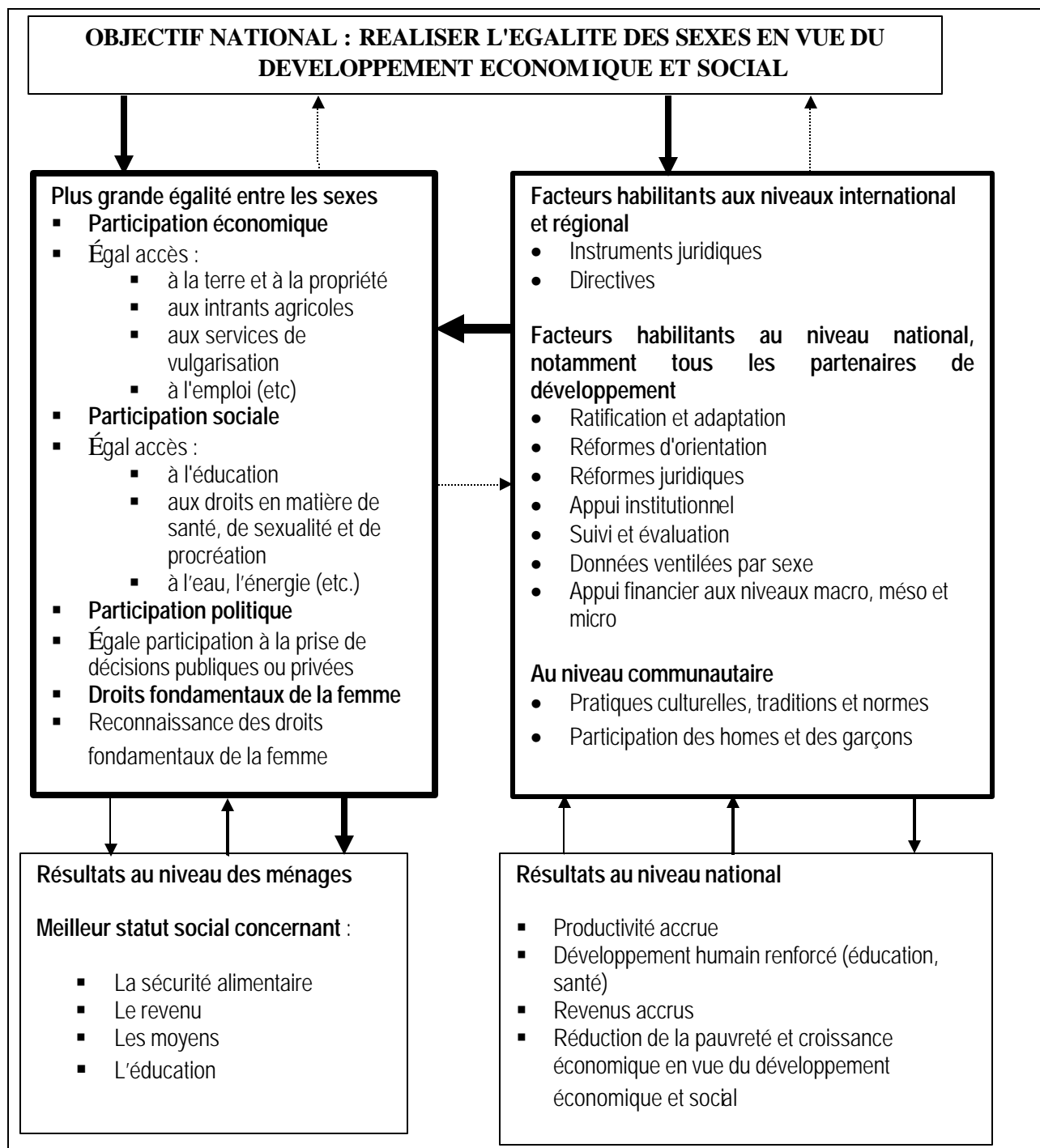
Afin qu'ADF VI soit représentatif d'un large éventail de parties prenantes, des invitations seront adressées à de nombreux acteurs notamment les catégories suivantes:

- a) Éminentes personnalités;
- b) Modèles à copier;
- c) États membres africains;
- d) Communautés économiques régionales;
- e) Organisations de la société civile africaine (notamment les organisations communautaires, les institutions universitaires et de recherche, les réseaux d'information, des groupes particuliers comme les nomades, les populations autochtones, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH/sida, les femmes et les filles victimes d'actes de violence, les organisations religieuses et les chefs traditionnels);
- f) Organisations de la société civile internationale;
- g) Organisations du secteur privé;
- h) Partenaires des Nations Unies;
- i) Organisations bilatérales;
- j) Institutions financières internationales et régionales;
- k) La diaspora;
- l) Organisations de coopération Sud-Sud.

D. Partenariats et collaborations

La planification, l'organisation et la tenue d'ADF VI donneront lieu à un accord élargi de partenariat et de collaboration entre le secrétariat conjoint CUA/CEA/BAD et les CER. Les institutions collaboratrices seront notamment le Secrétariat et les organismes de l'Organisation des Nations Unies (Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation internationale du Travail, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Organisation mondiale de la santé, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Département des opérations de maintien de la paix, Division de la promotion de la femme, et autres); les partenaires seront notamment les principaux membres du réseau sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (notamment les Ambassades de la Suède, du Danemark, de l'Afrique du Sud, de la Finlande et de la Norvège), les organisations de la société civile, les institutions de recherche, les partenaires de développement et autres principales parties prenantes.

Annexe 1: Liens conceptuels entre l'égalité des sexes, la réduction de la pauvreté et le développement économique et social



Annexe 2: Description des domaines thématiques et justification

Thème	Description et justification
Violence à l'égard des femmes	<p>Dans la déclaration des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes adoptée en 1993, l'expression "violence à l'égard des femmes" désigne tous actes de violence dirigés contre des femmes en tant que telles et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ". En Afrique, la violence à l'égard des femmes et des filles s'accroît et se répand sous des formes plus violentes: femmicide, attaques à l'acide, viols et meurtres rituels, viols collectifs, enlèvements, déflorations, mariages précoces et forcés, esclavage sexuel militaire, le viol comme arme de guerre, traite des femmes et des filles et mauvais traitements infligés aux veuves. Malgré les lois qui punissent certaines pratiques culturelles, les femmes sont toujours soumises à des coutumes et pratiques traditionnelles nuisibles comme la mutilation génitale et le lévirat, qui les expose au risque d'infection par le VIH et le sida. Il est toujours très difficile d'obtenir des données sur la violence à l'égard des femmes. L'une des raisons de la violence à l'égard des femmes est la persistance des inégalités entre les hommes et femmes en matière d'accès à l'emploi et au renforcement des capacités. Il est important d'examiner les progrès accomplis par les pays africains pour lutter contre la violence à l'égard des femmes; de recenser les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de l'expérience; de partager des données d'expérience sur les pratiques efficaces; de faire des recommandations permettant de surmonter ces obstacles pour éliminer la violence à l'égard des femmes.</p>
Parité hommes-femmes et VIH et sida	<p>Il est communément admis que le VIH et le sida ont de graves incidences socioéconomiques sur les deux sexes, mais ne les touche pas de la même manière. Les femmes et les filles sont les premières victimes de l'épidémie, parce qu'elles sont très vulnérables aux infections et sont les principales dispensatrices de soins et, lorsque le soutien de famille n'est plus, elles doivent subvenir aux besoins de la famille avec des ressources limitées. La proportion de femmes infectées par le VIH sur le continent est très forte et continue d'augmenter. En Afrique, la vulnérabilité des femmes et des filles à l'infection de VIH est intégralement lié aux inégalités profondes entre les hommes et les femmes, aux normes sociales et à la discrimination. Il est important que le Forum aborde les questions essentielles d'inégalités entre les sexes qui alimentent l'épidémie; examine les progrès accomplis pour faire face à ces questions; recense les principales difficultés rencontrées et formule des recommandations.</p>

Droits en matière de santé et de procréation	On entend par droits en matière de santé le fait de pouvoir prendre en connaissance de cause des décisions concernant l'activité sexuelle, la maternité et l'éducation des enfants ainsi que l'accès aux ressources permettant de prendre de telles décisions. En Afrique, les inégalités entre les sexes dans le secteur de la santé se traduisent par la malnutrition chez les femmes et les filles et par des taux élevés de fécondité et de mortalité maternelle dus aux inégalités dans la prise de décisions familiales, à la pauvreté et à d'autres facteurs. Dans la plupart des pays, l'accès aux soins de santé est limité et l'accès aux services de santé en matière de procréation encore plus faible. Il y a grand besoin de services de planning familial et autres services liés à la santé en matière de procréation. Il est important d'examiner les progrès accomplis par les pays africains dans la lutte contre les inégalités entre les sexes dans le domaine de la santé; de recenser les entraves au progrès; de partager les enseignements tirés et les données d'expérience sur les pratiques efficaces; de définir les mesures nécessaires pour accélérer les progrès vers l'égalité des sexes en ce qui concerne les besoins en matière de santé et de procréation.
Droits fonciers et de propriété	Le droit d'accéder à la terre, de l'exploiter et de la contrôler est au centre de la vie des femmes rurales dans les pays où les ressources naturelles constituent la principale source de revenus et de subsistance. Le fait de nier aux femmes et aux filles en Afrique la possibilité de posséder et/ou de contrôler la terre et la propriété signifie qu'il leur est souvent interdit d'entreprendre des activités économiques et d'avoir des revenus et des moyens de production suffisants et durables. Les femmes continuent de faire l'objet de discrimination dans le régime foncier aussi bien coutumier que moderne, en raison de croyances et pratiques discriminatoires enracinées dans la culture et du contrôle de la succession par les hommes. Selon toute évidence, les politiques foncières qui aggravent l'insécurité du régime foncier et ne font aucun cas des droits et/ou des intérêts des femmes rendent les ménages plus vulnérables. Il y a lieu de se pencher sur les droits fonciers et de propriété des femmes et sur les pratiques et normes qui régissent la succession.
Emploi, marchés et commerce	En Afrique, les femmes rencontrent de plus grandes difficultés que les hommes pour obtenir un emploi décent. La part des femmes dans les emplois du secteur formel est toujours négligeable par rapport à celle des hommes et leur rémunération est en moyenne inférieure à celle des hommes pour le même travail. Il y a lieu d'analyser et de résoudre les entraves à la réalisation de la parité hommes-femmes en matière d'emploi dans le secteur formel et en matière d'accès aux marchés. On considère traditionnellement que les politiques relatives à l'investissement et au commerce sont non sexistes, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas un effet spécifique sur les hommes ou sur les femmes. Cependant, les politiques commerciales ont, sur les hommes et sur les femmes, des effets différents sur lesquels il faut se pencher.
Éducation, formation et formation professionnelle	L'écart entre les taux de scolarisation des filles et des garçons, en particulier dans l'enseignement primaire, s'est considérablement réduit. Néanmoins, les femmes et les filles font toujours face à plus de difficultés que les hommes et les garçons; elles ont notamment de plus faible taux d'achèvement des études et un accès limité à l'enseignement secondaire, universitaire et professionnel. Plus de 60 % des analphabètes de plus de 15 ans en Afrique subsaharienne sont des femmes; les pressions que subissent leurs femmes dans leurs multiples rôles en tant que mères ne leur laissent guère de temps pour une formation continue. Or, elles ont besoin d'une bonne instruction et de bonnes compétences pour améliorer leurs chances d'obtenir un emploi dans le secteur formel, d'avoir un revenu plus élevé, d'être en meilleure santé et de pouvoir prendre des décisions. Il est important d'examiner les progrès accomplis par les pays africains dans la lutte contre les inégalités entre les sexes dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la formation professionnelle;

	de recenser les entraves au progrès; de partager les enseignements tirés et les données d'expérience sur les pratiques efficaces; de définir les mesures nécessaires pour accélérer les progrès vers l'égalité des sexes.
Gouvernance, paix et sécurité	Le niveau de représentation des femmes au parlement a considérablement augmenté dans plusieurs pays. Pourtant, les femmes continuent d'être sous représentées dans toutes les structures du pouvoir et de la prise de décision. Elles sont soumises à des attitudes culturelles qui ne reconnaissent pas le droit des femmes à diriger. Bien que des politiques visant à promouvoir la parité dans les nominations à des postes décisionnels existent dans certains pays, leur mise en œuvre ne suit pas. Il est également important de souligner que la représentation accrue des femmes au parlement n'a pas encore entraîné systématiquement les budgets, les cadres institutionnels et les politiques nécessaires pour la mise en œuvre des programmes en faveur de l'égalité des sexes. De nombreux obstacles entravent encore à la participation effective des femmes à la prise de décision aux niveaux local et national. De plus, il est communément admis que les conflits, les guerres et les situations d'urgence humanitaire touchent les hommes et les femmes différemment et ces différences doivent être prises en compte dans l'élaboration et l'application des stratégies d'intervention.
Financement en faveur l'égalité des sexes	La prise en compte de la parité hommes--femmes dans le budget de certains pays a entraîné plus de transparence en ce qui concerne la prise en compte de la parité dans les dépenses publiques. Les informations disponibles sur les budgets favorisant l'égalité des sexes et l'inclusion du travail non rémunéré des femmes dans la comptabilité nationale auront certainement un effet considérable sur l'allocation des ressources dans le cadre des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et des stratégies de développement national. Plusieurs pays africains ont adopté la budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes comme stratégie d'accélération de l'égalité des sexes et d'un développement équitable et favorable aux pauvres. Il est important d'examiner les mesures qui ont été efficaces et celles qui n'ont pas fonctionné; et de proposer des mesures pour améliorer le financement en faveur de l'égalité des sexes. Quels sont les mécanismes de financement, notamment des partenariats novateurs, pouvant aider à accélérer les progrès? Comment la mobilisation des ressources intérieures peut-elle être optimisée? Quel rôle l'aide extérieure peut-elle jouer pour appuyer le renforcement des efforts déployés? Quelles autres sources non traditionnelles pourrait-on développer?
Questions nouvelles, sécurité alimentaire, changements climatiques, migrations, eau et énergie	Ces dernières années, des modifications structurelles dramatiques ont transformé le monde, y compris l'Afrique. Des nouvelles questions comme les problèmes de sécurité alimentaire causée par la flambée des prix des denrées alimentaires, le changement climatique, les migrations, les pénuries d'eau et d'énergie sont autant de nouvelles tendances qui touchent les hommes et les femmes différemment comme le montrent des études récentes. Le Forum fera le point sur ces tendances, évaluera leurs effets sur les femmes et les hommes et cherchera les moyens de réduire leurs incidences négatives et de renforcer leurs effets positifs, de manière à créer de nouvelles possibilités de réalisation de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en Afrique.